

CASQUE DE REALITE VIRTUELLE

-

OUTIL DE MEDIATION INTERACTIF A VISEE PREVENTIVE



Thématique : Violences sexistes et sexuelles

Guide d'animation

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
Contexte	3
Objectifs	4
Scénarios	4
Contacts	6
Définitions	6
Matériel	7
Cadre d'utilisation	8
→ Public.....	9
→ L'intervenant(e)	9
→ Discours d'introduction :	9
ANNEXE 1 / Convention sous licence	10
ANNEXE 2 / Notice d'installation des films de réalité virtuelle	11
ANNEXE 3 / Check-list de mise en œuvre	12
ANNEXE 4 / Memento de l'intervenant(e)	13
ANNEXE 5 / Fiche d'évaluation de l'animation de réalité virtuelle	14

Introduction

Au sein des Services de Santé Universitaire, en lien avec un Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) ainsi qu'avec le Comité de Liaison et d'Action en Santé Sexuelle Auvergne (CLASS), l'ensemble des professionnels participe à améliorer la vie affective et sexuelle des étudiant(e)s, notamment par l'écoute et le conseil en matière de contraception, à la conscience et la connaissance de son corps, au respect de soi ainsi que de son ou sa partenaire, aux questions d'identité de genre, à la prévention des infections sexuellement transmissibles ainsi qu'à la lutte contre les discriminations et les violences.

Ainsi, depuis 2020, les Services de Santé Universitaire de Clermont-Ferrand, Lyon et Tours réfléchissent ensemble à la mise en place d'un projet inter-universitaire de sensibilisation des étudiant(e)s aux violences sexistes et sexuelles dans le contexte des études, ainsi que du personnel enseignant ou non.

Contexte

Chaque année en France, 225 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein de leur couple et 93 000 femmes déclarent un viol ou une tentative de viol¹. En 2017, 1 000 000 de femmes ont été confrontées au moins une fois à une situation de harcèlement sexuel au travail ou dans les espaces publics.

Au sein de l'Université française, au cours de l'année universitaire 19-20, 5% des étudiantes et 3% des étudiants ont déclaré avoir été victimes de violences sexistes ou sexuelles. 2% des étudiantes et 1% des étudiants ont signalé des rapports sexuels forcés².

Selon le document de travail Virage-Université (issu de l'enquête VIRAGE³) menée dans 4 universités (Paris Sorbonne, Diderot, Strasbourg et Bretagne) 28% des répondant.es déclarent au moins un fait de violences sexistes et sexuelles au cours des 12 derniers mois.

L'enquête consentement à Lyon 1, inspirée de l'enquête nationale de référence, VIRAGE confirme ces données : 20,8 % des répondant(e)s déclarent au moins un fait de violences sexistes et sexuelles⁴.

Les étudiant(e)s forment la population cible des services de santé universitaire, c'est pourquoi l'usage de la réalité virtuelle comme outil de prévention à la fois innovante, ludique et captivante, permet de s'adapter à cette population. Par ailleurs, si un lien significatif a été montré entre l'usage de la réalité virtuelle dans les jeux vidéo et la violence⁵, leur intérêt dans le cadre d'un outil de prévention a été démontrée lors de violences domestiques⁶. Ainsi l'utilisation de la réalité virtuelle afin de changer les comportements, notamment vis-à-vis des violences, semble pertinent comme nouvelle approche de prévention.

Aussi, la réalité immersive permet de mieux appréhender une situation par l'alliance de la communication verbale, non verbale et du vécu émotionnel, l'étudiant.e devant faire des choix pouvant, ou non, influencer le cours de la vidéo.

¹ *Victimes de violences sexuelles et sexistes, ministère de l'Intérieur, 2018*

² *Repères conditions de vie 2020, Observatoire de la Vie Étudiante, 2020*

³ *Les violences subies dans le cadre des études universitaires, Paris, INED, Document de travail 245, 2018*

⁴ *Enquête concernant le consentement à l'Université Claude Bernard Lyon 1, SSU / OVE, 2021*

⁵ *The American Psychological Association Task Force Assessment of Violent Video Games: Science in the Service of Public Interest, Calvert et al., 2017*

⁶ *Offenders become the victim in virtual reality: impact of changing perspective in domestic violence, S. Seinfeld et al., 2018*

Objectifs

L'objectif général de ce projet est de **sensibiliser les étudiant(e)s aux violences sexistes et sexuelles** dans le milieu étudiant en se servant de la réalité immersive comme outil de prévention. Pour cela, différents scénarii à embranchement, co-écrits avec les étudiant.es relais santé, permettent d'aborder situations suivantes :

- Propos sexistes, harcèlement lors d'enseignements (Clermont-Ferrand)
- Harcèlement sexuel sur les réseaux sociaux (Tours)
- Violences sexuelle en soirée (Lyon 1)

A l'issue du visionnage, de l'**information sur des définitions de termes, des moyens d'agir et de prévenir ces violences sexistes et sexuelles** sera donnée à l'étudiant.e. Aussi, une **communication sur le Service de Santé Universitaire sur la cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations** est réalisée.

➔ Cet outil est principalement à destination des étudiant(e)s, mais est également prévu pour un usage auprès du personnel de l'Université qu'il soit enseignant ou non.

Scénarios

Scénario SSU Lyon 1 :

« Heureusement que tu étais là »

L'utilisateur.trice du casque incarne un.e étudiant.e présent.e à une soirée organisée par son ami Benoît.

Emy, une amie proche, arrive en soirée, l'air soucieuse.

Séparée depuis peu de Cédric, Emy se confie à nous. Cédric, apprécié de tous, n'a pas accepté la séparation avec Emy et lui envoie régulièrement des messages insistants et même agressifs.

L'utilisateur.trice, se retrouve confronter à une situation de violence sexiste et sexuelle en soirée et grâce à la méthode des 5D apprendra à réagir face à ce type de situation.

Scénario SSU Clermont-Ferrand

« Consentir c'est choisir »

L'utilisateur.trice du casque incarne une étudiante qui se rend en salle de TD. Celle-ci recherche un stage et se renseigne auprès de son professeur. Celui-ci très intéressé, lui propose d'échanger leur numéro de téléphone afin d'en parler plus facilement.

L'utilisateur.trice se retrouve confronter à une situation de violence sexiste et sexuelle ayant des répercussions sur ses cours et sa santé mentale.

« Harcèlement sexuel et réseaux sociaux »

L'utilisateur.trice de casque incarne Gabriel, un étudiant se trouvant dans sa chambre universitaire. En faisant une pause dans ses révisions, ce dernier découvre sur les réseaux sociaux que son ex petite-amie Inès a refait sa vie avec quelqu'un. Il décide alors de reprendre contact avec elle, mais cela ne va pas du tout se passer comme prévu.

L'utilisateur.trice se retrouve confronter à une situation de violence sexiste et sexuelle du point de vue de l'agresseur, et devra faire des choix concernant la prise de conscience de certains actes/discours.

Contacts

Service de Santé Universitaire Lyon 1 : ssu@univ-lyon1.fr / 04.27.46.57.57 – 06.33.97.31.31
(Coordinateur.trice ERS)

Service de Santé Universitaire de Clermont-Ferrand :

- Service de prévention collective : prevention.ssu@uca.fr / 04.73.34.97.23 – 06.87.62.24.92
- Direction du SSU : ssu@uca.fr / 04.73.34.97.20

Service de Santé Universitaire de Tours : ssu@univ-tours.fr / 02 47 36 77 00

Définitions

Afin de pouvoir appréhender au mieux la thématique des violences sexuelles et de préparer les échanges avec les étudiant.es, l'intervenant.e doit avoir un cadre commun de définitions, à la fois légales et sociétales.

Agissement sexiste : tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Outrage sexiste : imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Il conduit à une contravention de 4^{ème} classe.

Injure publique sexiste : parole, écrit, expression quelconque de la pensée adressées à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser, dans un lieu public, site internet, publications, réseaux sociaux (si contenu accessible à tout internaute, ou un cercle restreint de personnes mais qui ne se connaissent pas). Il s'agit d'un délit (45000 euros d'amende, 1 an d'emprisonnement).

Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Il en existe des circonstances aggravantes, comme dans le cas d'un abus d'autorité ou sur une personne vulnérable. Il s'agit d'un délit (45000 euros d'amende, 3 ans d'emprisonnement)

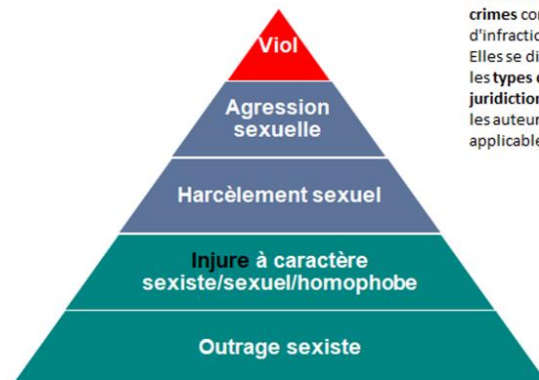
Violence habituelle : toute personne qui se livre de façon habituelle à des actes de violence physique ou psychologique sur son conjoint, son ex-conjoint ou sur toute autre personne avec laquelle l'agresseur entretient ou a entretenu des relations comparables à celles qui prévalent au sein d'un couple.

Aggression sexuelle : Toute atteinte sexuelle, commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Il doit il y avoir un contact physique entre l'auteur et la victime. Il s'agit d'un délit (150000 euros d'amende, 10 ans d'emprisonnement).

Viol : Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise. Il s'agit d'un crime (perpétuité).

Culture du viol : La culture du viol est l'environnement social qui permet de normaliser et de justifier la violence sexuelle, alimentée par les inégalités persistantes entre les sexes et les attitudes à leur égard. La nonner est le premier pas à franchir pour la démanteler (unwomen.org).

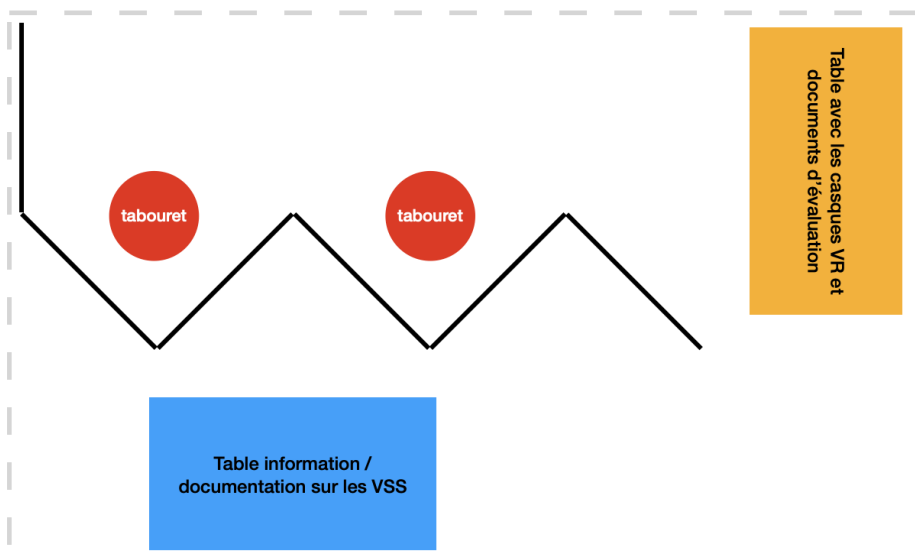
Rappel du schéma général des infractions pénales



Les contraventions, les délits et les crimes correspondent aux 3 catégories d'infractions sanctionnées pénalement. Elles se différencient selon leur **gravité**, les **types de sanctions** encourues, les **juridictions compétentes** pour juger les auteurs et les **délais de prescription** applicables

Matériel

- Le présent guide d'utilisation, et le guide du casque de réalité virtuelle
- Deux tables
- 2 tabourets (ou à défaut 2 chaises)
- 1 ou 2 paravents pour permettre une certaine confidentialité dans le visionnage de la vidéo et le débriefing
 - o 2 casques de réalité virtuelle, équipés des vidéos : **Casque Oculus Quest 2 – 256G**



Proposition de disposition d'une intervention de réalité virtuelle

Cadre d'utilisation

- **Où** : Tout espace de l'Université. Dans le cas d'une sensibilisation de masse, il est préférable de choisir un lieu de passage, avec suffisamment d'espace (environ 10m²). S'il s'agit d'une intervention ciblée, une pièce réservée à cet effet est suffisante. Dans tous les cas, il est nécessaire de demander les autorisations au site d'accueil.
- **Quand** : L'outil de réalité virtuelle peut être utilisé initialement auprès d'un public non averti, tout comme dans une intervention à posteriori, dans le but de prévenir la récurrence de violences sexistes et sexuelles.
- **Comment** :
 - o **Avant** : Se renseigner auprès du site d'accueil sur le meilleur emplacement et horaires pour l'intervention, et prévoir une communication en impliquant le site d'accueil (écrans, affiches), également intégrer les associations étudiantes et communiquer sur les réseaux sociaux.
 - o **Pendant** : Un.e intervenant.e a la charge de communiquer auprès des étudiant.es en amont afin de les faire patienter, ou le cas échéant de les recruter pour participer à l'animation : Ce rôle peut être tenu par un.e étudiant.e relais santé. Un.e autre intervenant.e s'occupe de la mise en place des casques de réalité virtuelle et du **débriefing à l'issue du visionnage**.
S'assurer de la disponibilité d'un.e professionnel.le de santé à proximité, dans le cas où un.e étudiant.e se retrouverait en situation de mal-être important à la suite du visionnage.
 - o **Après** : Evaluation de l'action.
- **Combien de temps** : Dans l'idéal une intervention dure de 2 à 3 heures. L'utilisation de la réalité virtuelle nécessite du temps (visionnage et débriefing, soit environ une vingtaine de minutes) et a besoin de la disponibilité de l'étudiant.e.



➔ Public

L'usage de la réalité virtuelle sur les violences sexistes et sexuelles est à **destination des étudiant.es de l'Université, comme du personnel qu'il soit enseignant ou non**. La seule limite est le consentement des personnes à participer.

➔ L'intervenant(e)

Doit :

- Avoir connaissance des scénarii et avoir expérimenté la réalité virtuelle avant son intervention
- Avoir une attitude d'écoute, de respect et de non-jugement. Il est nécessaire d'être bienveillant.e et de respecter la confidentialité des propos qui sont rapportés.
- Délivrer de l'information issue de source fiable à l'étudiant.e de façon systématique, afin de renforcer positivement ses connaissances ou de lui en apporter de nouvelles.
- Indiquer l'offre de soin et de suivi du SSU dont l'étudiant.e dépend, et connaître ses limites d'interventions pour savoir passer la main lorsque nécessaire.

➔ Discours d'introduction :

« La vidéo que vous allez voir est une fiction, mais elle contient des scènes avec des violences sexistes et sexuelles, vous mettant dans la peau d'un témoin, d'une victime ou d'un agresseur. Bien entendu, le but n'est pas de vous traumatiser, et vous pouvez enlever votre casque à tout moment.

La vidéo est interactive : vous aurez la possibilité de faire des choix qui vont influencer le cours de l'histoire, mais il n'y a pas de bon choix ou de bonne réponse ! De plus, le choix que vous faites est privé et personnel, je n'ai pas la vision sur les choix que vous faites : vous êtes donc totalement libre dans ceux-ci.

A la fin du visionnage, et si vous le voulez bien, nous discuterons de votre ressenti, de ce que vous avez pensé du scénario et des actions que vous avez réalisé.e. »

Pistes d'exploration

- Aborder les notions de consentement, d'agression sexuelle et d'harcèlement
- Comment aider quelqu'un dans cette situation ?
 - Appliquer les « 5D »
 - Distraire : Créer une diversion, s'intercaler, discuter, demander l'heure, faire tomber un objet
 - Déléguer : Demander de l'aide à une autorité, responsabiliser d'autres témoins
 - Documenter : Récolter des preuves, prendre une photo, une vidéo,
 - Diriger : Intervenir, agir pour arrêter l'harceleur.euse, en faisant attention à sa propre sécurité.
 - Dialoguer : Arrêter la banalisation et s'occuper de la personne agressée, avec écoute et empathie.
 - Orientation vers la cellule violences sexistes et sexuelles et vers le Service de santé Universitaire.
 - Possible orientation vers des associations extérieures à l'université, spécialisées dans les violences sexistes et sexuelles.

ANNEXE 1 / Convention sous licence

Cf. convention en pièce jointe du mail qui vous a été transmis.

ANNEXE 2 / Notice d'installation des films de réalité virtuelle

Pour l'installation des films de réalité virtuelle sur les casques, nous vous recommandons vivement de vous faire accompagner par un service ressource au sein de votre organisation. Les services de santé Lyon 1, Tours et Clermont-Ferrand, ne pourrons pas assurer cet accompagnement.

Notice d'installation film de réalité virtuelle Lyon 1 :

Afin d'installer les films de réalité virtuelle sur les casques, il est nécessaire d'installer sur votre ordinateur l'application « Sidequest ».

Voici un tutoriel écrit, très bien expliqué :

<https://vr-junkies.com/fr/installez-les-fichiers-apk-sur-meta-quest-2-oculus-quest-2/>

Voici un tutoriel vidéo en complément :

https://www.youtube.com/watch?v=QuvOuzpC6Wg&ab_channel=LePedagotube-JulienMorice

ANNEXE 3 / Check-list de mise en œuvre

Autorisation du site d'accueil pour l'animation

Lieu, emplacement et horaires pertinents

Communication en amont de l'évènement

Incluant le site d'accueil

Incluant les associations étudiantes locales

Moyens matériels

Le présent guide

Documentation liée au SSU et à la cellule d'aide ALEX

Documentation (violentomètre, numéros d'écoute, ...), en quantité suffisante

2 tables

2 Tabourets

2 paravents

2 casques de réalité virtuelle Oculus Quest 2

Masques faciaux pour casques de réalité virtuelle

Affiches, scotch

Fiches d'évaluation

2 stylos

Solution hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes

Moyens humains

1 animateur.trice

1 Etudiant.e Relais Santé, ou une personne au stand

ANNEXE 4 / Memento de l'intervenant(e)

1) **Être informé(e)**

Votre objectif premier est de faire connaître les définitions présentées dans ce guide, mais également de permettre la prise de conscience de la responsabilité individuelle et collective de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ensuite, vous aurez également à renforcer positivement l'action des personnes face à ces situations, en leur donnant les moyens de repérer, d'agir et d'accompagner en premier lieu une personne agressée.

Aussi, aux yeux du public auprès duquel vous interviendrez, vous serez perçu comme la personne « sachant ». Voici donc quelques ressources, qui vous permettront de mieux connaître le sujet, d'argumenter et d'assurer une information fiable.

- La notion de consentement : <https://sante.uca.fr/prevention-collective/vie-affective-et-sexuelle/consentement>
- Le harcèlement sexuel dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche : <http://clasches.fr/wp-content/uploads/2020/09/Brochure-Web-20201.pdf>
- Le violentomètre : https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/images/violentometre_maj_10072019_web.pdf
- Faire un point sur ses relations : <https://commentonsaime.fr>
- L'ensemble des solutions des scénarios proposés dans ce guide

2) **Avoir une attitude adaptée**

L'objectif de l'intervenant(e) est de transmettre des connaissances, mais également de faire changer les comportements et les mentalités. Pour cela, il est tout d'abord nécessaire de travailler vous, afin de mieux connaître vos représentations/stéréotypes. Vous pourrez ainsi adopter plus facilement une attitude d'écoute, neutre et bienveillante, et transmettre le bon message, aussi bien face à une personne non réceptive à votre intervention, où à l'inverse d'apporter des solutions à une personne ayant été agressée -> Si vous souhaitez en savoir plus sur l'attitude face à une victime : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-temoin/que-faire-quand-la-victime-se-confie>

3) **Savoir orienter et passer le relais à d'autres professionnels**

- Pour les étudiant.es, vous pouvez les orienter vers le Service de Santé Universitaire, toutes les informations sont disponibles ici : www.sante.uca.fr
- Pour le personnel de l'Université, il est possible de contacter le service de santé au travail (https://intranet.uca.fr/medias/fichier/plaquette-sst-v2-web_1579249778901-pdf) ou la direction des ressources humaines (<https://intranet.uca.fr/thematiques/ressources-humaines/direction-des-ressources-humaines>)
- Et dans les deux cas, voici les ressources communes :
 - Les associations d'aide : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>
 - La cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations (<https://www.uca.fr/universite/egalite-et-lutte-contre-les-discriminations/alex-cellule-decoute-et-daccompagnement-face-aux-violences-sexistes-et-sexuelles-et-aux-discriminations>)
 - Signaler anonymement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>
 - Le 3919, numéro d'écoute et d'information

ANNEXE 5 / Fiche d'évaluation de l'animation de réalité virtuelle

Evaluation

1) L'expérience de la Réalité Virtuelle (VR) vous a-t-elle semblé pertinente pour aborder le thème du consentement sexuel et des violences ?

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Pas du tout ←————→ Totalemment

2) Pensez-vous que la VR vous procure des ressentis, des émotions plus intenses ?

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

3) Pensez-vous que cet outil puisse être intéressant pour aborder d'autres sujet ?

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

4) Avez-vous trouvé les échanges instructifs ?

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

5) Souhaiteriez-vous approfondir le thème du consentement sexuel? (Groupes de pa-

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

6) Conseilleriez-vous cette expérience à un.e ami.e ?

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaire libre :
.....
.....
.....

Merci à vous